

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
D'UTILISATION DU TERRAIN EN HERBE
STADE Albert BARBOU**

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que les conditions climatiques de ces derniers jours (fortes pluies) ainsi que les travaux inachevés d'entretien du terrain justifiant la non utilisation du terrain,

Afin de préserver le bon état du terrain de football en herbe ,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tout accès sur ce terrain est interdit du samedi 21 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 inclus pour les entraînements et les matchs de toutes les équipes de football.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

ARTICLE 3 : Les services de la Mairie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux accoutumés de la commune.

Fait à VIGNOC,
Le 19 octobre 2023

Le Maire,
Daniel HOUITTE

